

## SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC : projet de la mine d'or Aurora

<b>Description du projet</b>	Développement d'une mine d'or de 3,5 millions d'onces à Guyana
<b>Parrain</b>	Guyana Goldfields Inc.
<b>Pays</b>	Guyana
<b>Catégorie de projet</b>	A
<b>Exportateur(s) canadien(s)</b>	Guyana Goldfields Inc.
<b>Description des biens d'équipement et/ou services</b>	Investissement direct canadien à l'étranger - Mine d'or
<b>Produit d'EDC</b>	Financement
<b>Date d'affichage sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)</b>	30/01/2014
<b>Date de la signature (jj/mm/aa)</b>	02/09/2014

### Catégorisation du projet

Le projet consiste en l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert à compter de 2015, suivie d'une exploitation minière souterraine en 2018 prévoyant un débit de 30,5Mt/a de roc. La mine est située à 170 km au nord-ouest de Georgetown, Guyana, à proximité de la rivière Cuyuni, dans une région peu peuplée dont l'environnement terrestre et aquatique a été dégradé par l'exploitation forestière et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'infrastructure de la mine compte une piste d'atterrissage, un camp minier et des bureaux, des installations de gestion des résidus miniers, un étang d'eau douce, un étang d'eau de mine et une installation de logistique près de Georgetown. Le projet a été classé à titre de catégorie A. (Pour accéder aux définitions des catégories de projet, veuillez cliquer [ici](#) – consulter la rubrique D3 Divulgateion d'information de nature environnementale et sociale).

### Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à sa *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* et aux *Principes de l'Équateur*, EDC a conclu qu'il est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle mondiale. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné les évaluations des incidences environnementales du projet en fonction des normes environnementales et sociales internationales s'y appliquant, et des mesures d'atténuation appropriées par rapport aux effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels.



**Voici la liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC.**

**Érosion et contrôle des sédiments:** Le projet est situé dans une région très pluvieuse où les sols sont sujets à l'érosion. Cette érosion présente des risques potentiels pour les habitats forestiers et la qualité de l'eau, de même que pour l'intégrité de l'infrastructure du projet.

Les mesures d'atténuation comprennent notamment : l'embauche d'un expert de renommée internationale en matière de contrôle de l'érosion et des sédiments, l'établissement d'un plan de contrôle de l'érosion prévoyant des mesures à suivre pour le projet et ses entrepreneurs y compris la détermination des zones et des activités problématiques, l'entretien des remblais, la végétalisation et la mise en culture, et l'évaluation continue de l'efficacité des mesures de prévention.

**Gestion des eaux :** L'importance des pluies saisonnières a une incidence négative sur l'infrastructure minière et la qualité des eaux de surface et souterraines.

**Les mesures d'atténuation incluent :** l'évaluation des précipitations en surface et des niveaux et du ruissellement des eaux souterraines ; la formulation d'un plan de gestion des eaux en vue de divertir les eaux de l'aire de gestion des résidus; minimiser la consommation en eau douce et maximiser le recyclage des eaux; réduire le ruissellement sédimentaire, et maintenir la qualité de l'eau dans les limites établies par les Critères de performance et les pratiques exemplaires de l'IFC.

**Afflux de mineurs artisanaux et de chercheurs d'occasions :** Le projet pourrait attirer à la mine ou au site de la logistique des mineurs artisanaux et à petite échelle, des personnes en quête de terres agricoles, des fournisseurs, des personnes en quête d'emplois ainsi que d'autres individus. Cet afflux pourrait avoir les incidences suivantes : la déforestation, des impacts négatifs sur la biodiversité, des impacts sociaux tels que des conflits, l'abus de drogues et des maladies contagieuses.

**Les mesures d'atténuation incluent :** la préparation d'un plan de gestion de l'afflux prévoyant ces mesures préventives telles que circonscrire l'embauche des employés du projet au bureau de la mine à Georgetown plutôt qu'au site même de la mine, l'obligation pour les employés du projet de vivre et de manger au camp désigné par la compagnie et de voyager dans des véhicules de la compagnie entre la mine et les sites de travail et les aires de séjour et l'interdiction pour les employés d'interagir avec les communautés touchées par le projet. De plus, la mine aura établi un plan de sécurité conforme aux pratiques exemplaires en matière de droits de la personne.

**Biodiversité :** le projet pourrait occasionner une disparition d'habitat en raison de la déforestation, de même que de l'érosion et la sédimentation.

Les mesures d'atténuation prévoient limiter l'érosion et la sédimentation des façons susmentionnées, réduire l'empreinte environnementale de la mine de 50 pour cent par rapport aux prévisions de la phase conceptuelles, interdire la chasse et la pêche, ainsi que l'interdiction pour les travailleurs contractuels et de la mine d'introduire des espèces invasives, et un plan de gestion de la biodiversité visant à atteindre aucune perte nette de la biodiversité selon les normes de l'IFC.

---



## **Documentation examinée**

- Examen indépendant technique et environnemental préparé pour les prêteurs éventuels (novembre 2013).
- Évaluation des incidences environnementales et sociales (juillet 2013)
- Sommaire de l'examen environnemental et social, préparé par la Société financière internationale, (consulté en mars 2014)
- Plan d'action social et environnemental (février 2014)

## **Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays hôte) :**

- Norme de performance 1 : Système d'évaluation et de gestion sociale et environnementale?
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Prévention et réduction de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité des communautés
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion viable des ressources naturelles
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel.

## **Documents examinés :**

### **Normes environnementales et sociales de l'International Finance Corporation (IFC) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil) :**

- PS1 : Évaluation sociale et environnementale et systèmes de gestion connexes
  - PS2 : Main-d'oeuvre et conditions de travail
  - PS3 : Prévention et lutte contre la pollution
  - PS4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
  - PS6 : Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles et durables
  - PS8 : Héritage culturel
-